

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alain Desaulniers

<https://www.cadre21.org/membres/bf666728090d52c1b5bcf832>

Date d'obtention : 2023-11-14 20:34:37



cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'intervenir et d'agir conformément avec le protocole sexto. De rediriger vers la police au bon moment. Avec la victime, de bien utiliser et appliquer la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De poser les bonnes questions à la victime et aux témoins en suivant le questionnaire de façon approprié. Pas d'approche biaisée ou personnelle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais visualiser du contenu. De saisir le cellulaire sans enquêter ni investiguer.